

## Informations utiles pour l'éducation physique

### 1. Plan de protection du CSUD face au Covid

**La première protection reste la responsabilité individuelle** : si vous présentez des symptômes tels que : fièvre, perte de l'odorat et/ou du goût, affection aiguë des voies respiratoires, maux de gorge, toux sèche, insuffisance respiratoire, douleurs dans la poitrine, **restez chez vous** et contactez rapidement votre médecin.

#### Précautions exigées dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique en période de Covid

- **Avant et après les cours** : le port du masque est **obligatoire** à l'intérieur du bâtiment et dans les vestiaires. Cette règle s'applique également dans le périmètre de l'école si la distance de 1.5m ne peut pas être respectée. Une poubelle avec couvercle est à disposition à la sortie de la salle omnisports pour jeter le masque si nécessaire. Il est également demandé de se désinfecter les mains à l'entrée de la salle omnisports et avant d'entrer dans les salles de gymnastique.
- **Durant les cours** : il vous est demandé, pour tous les cours de sport, **de garder sur vous votre masque**, dans une pochette en plastique, conservée dans une poche (prévoir des habits avec une poche). Il peut être porté durant le cours au cas où les distances ne pourraient pas être respectées, ou pour d'autres raisons (personnes à risque, craintes)
- **Dans les vestiaires** : il est demandé de **porter** le masque lors du changement des vêtements. Veuillez respecter les distances (1.5m) dans les douches et remettre le masque aussitôt la douche terminée.  
Les mêmes règles s'appliquent pour les vestiaires des infrastructures extérieures (stade, fitness, tennis, escalade, patinoire)  
**Attention !**  
**Vestiaire de la salle omnisports : 3 personnes peuvent se doucher en même temps.**  
**Vestiaire du CO : 6 personnes peuvent se doucher en même temps.**
- **Planification de l'année scolaire** : il est évident que des modifications ou des adaptations seront appliquées (changements de programmes (1GY-EC-ECG) ou d'options (2GY-EC-ECG/3GY/3EC-ECG/4GY), travail à distance ou travail par ½ classe, etc.) si la situation devait se détériorer. Veuillez donc considérer les plans annuels comme provisoires et en tout temps modifiables.

## 2. Absences : changement de procédure d'annonce et sanction liée aux absences répétées

- En cas de maladie, **annoncer son absence en ligne** sur le site du Collège du sud <https://collegedusud.ch/absences/>
- Une **demande de congé** doit être demandée une semaine à l'avance auprès des proviseurs et ensuite saisie en ligne si cette dernière est acceptée.
- En cas de **blessure sans certificat médical**, il est conseillé de contacter son professeur d'EPS (par mail) ou de le rencontrer au début du cours pour décider ensemble si le cours peut être suivi ou non.
- En cas de **blessure avec certificat médical**, appliquer la même procédure qu'en cas de maladie.
- Lorsque l'élève atteint **3 absences** en EPS, une sanction immédiate de 5 heures de travaux d'intérêt général est appliquée. L'élève sera contacté par la Direction.

## 3. Changements de communication pour l'EPS

- Toutes les informations liées à **l'éducation physique** se trouvent sur le site [www.corpsanteundefi.ch](http://www.corpsanteundefi.ch). Un lien vers ce site sera également disponible sur le site du Collège du sud.

Cours des classes 1GY-EC-ECG

- Les informations concernant vos cours apparaissent lorsque vous cliquez sur le bouton de votre classe. Rendez-vous sur le site ci-dessus, cliquez sur « Cours EPS », puis « Infos 1GY10 », par exemple. <https://www.corpsanteundefi.ch/lu8>

Cours des classes 2GY-EC-ECG, 3GY, 3EC-ECG, 4GY

- Les informations concernant votre option apparaissent lorsque vous cliquez sur le bouton de l'option que vous avez choisie. Rendez-vous sur le site ci-dessus, cliquez sur « Cours EPS », puis sur la case horaire qui correspond à votre cours de sport, puis sur l'option que vous avez choisie.